

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 10 août 2011 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee  
 M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke  
 M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon  
 M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
 M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
 Mme Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe  
 Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome  
 M. Denis Loiselle, maire du village de Howick  
 M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
 M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
 Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin  
 Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin  
 M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

6177-08-11

Il est proposé par Jean Armstrong  
 Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement  
 Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6178-08-11

Il est proposé par Pierre Poirier  
 Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
 Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 ET 22 JUIN 2011**

6179-08-11

Il est proposé par Normand Crête  
 Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
 Que les procès-verbaux des séances des 8 et 22 juin sont adoptés.

ADOPTÉ

**4. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**AVIS SUR LE RÈGLEMENT 25.8-2011 – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Ormstown dépose le règlement d'urbanisme 25.8-2011 modifiant le règlement de zonage;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 8 août 2011;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 9 août 2011;

*ATTENDU QUE* le règlement vise la création de zones résidentielles dans une zone identifiée par un plan d'aménagement d'ensemble et vise à prescrire dans la zone H04-423, longeant la route 138 et le chemin de la rivière aux Outardes, l'implantation de haies visant l'atténuation des bruits, ces zones sont comprises dans les limites du périmètre d'urbanisation;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 20 novembre 2000;

*ATTENDU QUE* l'analyse du règlement 25.8-2011 de la municipalité d'Ormstown ne présente pas de disposition contrevenant aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6180-08-11

*EN CONSÉQUENCE* il est proposé par Suzanne Yelle Blair  
Appuyé par Jocelyne Lebrun et résolu unanimement  
D'approuver la conformité du règlement 25.8-2011 de la municipalité d'Ormstown  
puisque'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de  
développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**5. PERMISSION D'OCCUPATION DE L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE**

Sujet reporté.

**6. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2011**

Le préfet informe les membres du conseil que le budget 2011 est suivi et qu'il n'y a rien  
de particulier par rapport à l'état des résultats au 30 juin 2011;

6181-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement  
D'accepter le dépôt de l'état des résultats au 30 juin 2011.

ADOPTÉ

**7. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #253-2011 RELATIF À LA  
CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE, PHASE I, SITUÉE ENTRE LA ROUTE  
201 À ORMSTOWN JUSQU'À LA RIVIÈRE DES ANGLAIS À TRÈS-SAINT-  
SACREMENT**

*ATTENDU QU'*un avis, de motion a été déposé à la séance du 8 juin 2011 ;

*ATTENDU QUE* tous les membres ont pris connaissance du règlement et qu'ils  
renoncent à sa lecture;

6182-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Stéphane Gendron  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu majoritairement  
D'adopter le règlement d'emprunt #253-2011 relatif à la construction de la piste cyclable,  
phase I, située entre la route 201 à Ormstown jusqu'à la rivière des Anglais à Très-Saint-  
Sacrement, tel que déposé.

**Pour :**

Normand Crête, Hinchinbrooke  
Stéphane Gendron, Huntingdon  
Denis Henderson, Havelock  
Louise Lebrun, Sainte-Barbe  
Denis Loiselle, Howick  
Pierre Poirier, Godmanchester  
François Rochefort, Très-Saint-Sacrement  
Jacques Lapierre, Ormstown

**Contre :**

Jocelyne Lefort, Saint-Chrysostome  
Deborah Stewart, Elgin  
Jean Armstrong, Dundee  
Suzanne Yelle Blair, Franklin

ADOPTÉ

**8. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION  
DES OBJECTIFS DE PROTECTION OPTIMALE ET DU PLAN DE MISE EN OEUVRE**

Sujet reporté.

**9. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT EN  
REGARD À LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a manifesté son intention de mettre en  
place une piste cyclable sur les emprises ferroviaires désaffectées (résolution numéro  
5768-01-10) ;

*ATTENDU QUE* le ministère de l'éducation, des loisirs et du sport a mis en place un  
programme d'aide financière pour « le soutien aux installations sportives et récréatives –  
phase II » ;

6183-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Loiselle  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
D'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à déposer une demande d'aide financière pour « le soutien aux installations sportives et récréatives – phase II ».

ADOPTÉ

**10. RÉOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE SERVICE TAXIBUS**

*ATTENDU QUE* le ministère des Transports du Québec a un programme d'aide financière en regard au transport pour le service Taxibus;

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent accorde un financement de 25 000 \$, pour l'année 2011, par les quotes-parts des municipalités locales, de 50 000 \$ par le programme « Pacte rural » et de 35 000 \$ par les usagers;

6184-08-11

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
D'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à déposer une demande d'aide financière, pour l'année 2011, pour le service Taxibus .

ADOPTÉ

**11. CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU FINANCEMENT DU SERVICE TAXIBUS**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a mis en place un service Taxibus et contribue à son financement annuellement;

6185-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par François Rochefort  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
De confirmer que la MRC du Haut-Saint-Laurent participe au financement du service Taxibus, par la quote-part aux municipalités locales d'un montant de 25 000 \$, en 2011.

ADOPTÉ

**12. ENGAGEMENT DE MADAME DANY DUPUIS COMME INSPECTRICE À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté un règlement sur la gestion des MRF;

6186-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Normand Crête  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
D'engager, à contrat, Mme Dany Dupuis, technicienne agronome, au coût de 35 \$/heure et de 0.40 \$ du km, pour l'application du règlement sur la gestion des MRF.

ADOPTÉ

**13. ENGAGEMENT DE MADAME JESSICA LEDUC POUR LE PROJET « PROMOTION SUR LE BÉNEVOLAT » D'UNE DURÉE DE 6 MOIS**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a reçu une aide financière de 30 000 \$ du programme « Pacte rural » pour la promotion sur le bénévolat;

*ATTENDU QUE* ce projet est issu d'un regroupement des partenaires suivants : CSSS et CDC du Haut-Saint-Laurent, et que la MRC est mandataire de ce projet;

6187-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par François Rochefort  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'engager, pour une période de 6 mois, Mme Jessica Leduc pour le projet « Promotion sur le bénévolat » au taux de 21 \$/heure.

ADOPTÉ

**14. DEMANDE D'APPUI DE L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC CONCERNANT LE RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ ET LE RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE EN TRANSPORT COLLECTIF**

*CONSIDÉRANT QUE* le document de réflexion sur la révision en profondeur du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté et son intégration à la Politique québécoise du transport collectif transmis par l'UTACQ;

*CONSIDÉRANT* le document de recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif en 2012;

*CONSIDÉRANT QUE* la révision du financement en ce qui a trait au pourcentage de contribution et à la provenance des fonds est un enjeu majeur pour les municipalités sur le niveau de service à maintenir et sur la tarification aux usagers;

*CONSIDÉRANT QUE* la nouvelle Politique prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et que, à ce stade-ci, aucun projet de ladite Politique n'a été transmis aux partenaires du milieu;

*CONSIDÉRANT QUE* les services de transport sont de juridiction municipale et que le ministère des Transports du Québec a un rôle important et se doit de soutenir financièrement les différents programmes en transport;

*CONSIDÉRANT* les particularités des services de transport adapté qui assurent assistance et prise en charge aux personnes admissibles en transport adapté;

*CONSIDÉRANT* l'importance du développement des services de transport collectif pour l'occupation dynamique du territoire, dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en zones rurales et semi-urbaines;

6188-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jean Armstrong

Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec dans les démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté, et d'appuyer les recommandations de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif.

ADOPTÉ

**15. COMPTES À PAYER DU 9 JUIN AU 10 AOÛT 2011**

6189-08-11

Il est proposé par Denis Loiselle

Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement

Que les comptes à payer au montant de 675 640,42 \$, pour la période du 9 juin au 10 août 2011, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

**16. VARIA**

**16.01 SAINT-CHRYSOSTOME ET LES INFRACTIONS AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE – DEMANDES DE RETRAITS**

*ATTENDU* que la municipalité de Saint-Chrysostome demande de retirer les constats d'infraction au règlement de contrôle intérimaire #178-2004 concernant la bande de protection des rives pour M. Michel Poulin et la Ferme Dublay;

*ATTENDU QUE* l'application de tous les règlements de contrôle intérimaire relèvent de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

6190-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun

Appuyé par Pierre Poirier et résolu majoritairement, Jocelyne Lefort votant contre

De ne pas retirer les constats d'infraction de M. Michel Poulin et de la Ferme Dublay.

ADOPTÉ

**16.02 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT À LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE LA CRÉ DE LA VALLÉE DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QUE* l'aménagiste, Mme Céline Lebel, a représenté la MRC du Haut-Saint-Laurent au sein de cette commission (CRRNT), à la satisfaction du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

6191-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
De nommer Mme Céline Lebel comme représentante de la MRC du Haut-Saint-Laurent au sein de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de la CRÉ de la Vallée du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

**16.03 APPUI À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA TENUE DU COLLOQUE 2013 « LES ARTS ET LA VILLE »**

*ATTENDU QUE* le réseau « Les Arts et la Ville », organisme sans but lucratif fondé en 1987, réunit les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités;

*ATTENDU QUE* la ville de Salaberry-de-Valleyfield est candidate pour accueillir le Colloque 2013 « Les Arts et la Ville »;

*ATTENDU QUE* la ville de Salaberry-de-Valleyfield entend inscrire sa démarche dans une optique régionale et inclusive au niveau de la Vallée-du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* le Colloque annuel « Les Arts et la Ville » ne s'est jamais tenu en Montérégie auparavant;

6192-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la candidature de la ville de Salaberry-de-Valleyfield pour accueillir le Colloque 2013 « Les Arts et la Ville ».

ADOPTÉ

**16.04 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE #252-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #249-2011, VISANT À PROHIBER L'IMPORTATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES SUIVANTES : BOUES MUNICIPALES PROVENANT DES DIVERS TRAITEMENTS DES EAUX USÉES, BOUES DE DÉSENCRAGE ET BOUES ET RÉSIDUS PROVENANT DES ABATTOIRS SAUF CELLES CERTIFIÉES CONFORMES PAR LE BUREAU DE NOMALISATION DU QUÉBEC (BNQ), SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QUE* la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une MRC d'établir des mesures de contrôle intérimaire ;

*ATTENDU* l'avis de motion donné le 8 juin 2011 en séance régulière du Conseil des maires;

*ATTENDU QUE* l'adoption du présent règlement vise à prohiber l'importation des matières résiduelles fertilisantes dont les boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées, les boues de désencrage et les boues et résidus provenant des abattoirs, sauf celles certifiées conformes par le BNQ, sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QU'*il est démontré, document à l'appui, que les MRF visées par le règlement présentent des risques à la santé publique et à l'environnement;

*ATTENDU QUE* la littérature a su démontrer que boues d'usines d'épuration examinées contiennent de nombreux contaminants de toutes sortes : métaux toxiques, dérivés de l'industrie chimique, résidus pharmaceutiques, antibiotiques et antibactériens, agents infectieux (virus et bactéries, dont certaines rendues résistantes aux antibiotiques), etc., et que plusieurs de ces contaminants se retrouvent dans les boues d'épandage en quantités inquiétantes pour la santé humaine ou animale et pour l'intégrité des sols;

*ATTENDU QUE* certains de ces contaminants (ceux qui sont peu solubles dans l'eau) se retrouvent sous forme concentrée dans les boues, tandis que les plus solubles s'en vont également rejoindre le réseau aquatique naturel;

*ATTENDU QUE* bon nombre de ces contaminants persistent, intacts ou sous forme de dérivés, dans les boues ainsi que dans les champs à la suite des épandages agricoles;

*ATTENDU QUE* parmi ces contaminants, plusieurs (les "métaux lourds" notamment) résistent aux traitements les plus poussés, qui ne sont d'ailleurs appliqués que dans une minorité des cas, soit le compostage ou la bio méthanisation;

*ATTENDU QUE* l'utilisation accrue d'agents antibactériens (triclosan, etc.) et d'antibiotiques augmente leur concentration dans les eaux usées et multiplie les risques de propager des pathogènes résistants;

*ATTENDU QUE* la dégradation de ces composés pourrait produire par ailleurs des substances cancérogènes;

*ATTENDU QUE* des études démontrent que plusieurs contaminants peuvent être absorbés par les plantes et remonter la chaîne alimentaire;

*ATTENDU QUE* même en respectant les seuils prescrits, les épandages répétés peuvent produire une accumulation dans les sols de certains contaminants au-delà des seuils acceptables;

*ATTENDU QU'*à défaut d'études épidémiologiques rigoureuses, plusieurs relevés et enquêtes indiquent l'occurrence significative de problèmes de santé parmi les populations vivant à proximité des champs traités aux MRF: infections virales et microbiennes (notamment *S. aureus*), troubles respiratoires, cutanés et gastro-intestinaux, etc., et même certains décès présumés;

*ATTENDU QUE* de nouveaux contaminants "émergents" sont continuellement produits par l'industrie chimique et risquent de se retrouver dans les eaux d'égout et donc dans les boues d'épuration, sans qu'on connaisse leurs effets, pris isolément ou en interaction;

*ATTENDU QUE* les mesures de contrôle prescrites ignorent la plupart de ces composés et que les usines d'épuration ne sont pas équipées pour les intercepter ou pour les détruire;

*ATTENDU QUE* les contaminants organiques et biologiques (pathogènes) peuvent être détruits par une combinaison de procédés de compostage mais que ces procédés étant coûteux, seule une infime partie des boues est ainsi traitée;

*ATTENDU QUE* plusieurs contaminants dont les "métaux lourds" échappent aux divers traitements des eaux usées, et que la seule façon de les contrôler consisterait à intensifier les campagnes déjà mises en place pour éviter leur entrée dans les systèmes d'évacuation des eaux usées on pense au plomb, mercure, certains médicaments, etc.;

*ATTENDU QUE* parmi les contaminants, on retrouve plusieurs perturbateurs endocriniens, tant dans les effluents que dans les boues produites par les usines d'épuration et qu'ils présentent ce problème particulier que, contrairement à d'autres contaminants, ces molécules déjouent d'autant plus facilement les défenses du système hormonal qu'elles sont présentes en faibles concentrations;

*ATTENDU QUE* les réglementations en vigueur ne tiennent pas compte d'un certain nombre d'indications scientifiques, notamment de la capacité des contaminants de se propager à de bonnes distances par voie aérienne sous forme de poussières;

*ATTENDU QUE* la plupart des études consultées se terminent par une mise en garde, indiquant que d'autres études sont requises avant d'autoriser une application généralisée des épandages des MRF ou pour préciser davantage les précautions nécessaires afin de rendre cette pratique sécuritaire;

*ATTENDU QUE* le Conseil des maires juge essentiel d'adopter des mesures de précautions relativement à assurer maintenant des mesures de contrôle à l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes comme engrais en agriculture et sur les terres en culture;

*ATTENDU QU'*il est de la responsabilité de la MRC de concilier, dans une perspective de développement durable, le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole et celles relatives à la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles, et d'évaluer sommairement si les solutions envisagées permettent de favoriser l'atteinte de ce résultat;

6193-08-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Suzanne Yelle Blair

Appuyé par Pierre Poirier et résolu majoritairement, Stéphane Gendron votant contre

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopte le règlement de contrôle intérimaire #252-2011, modifiant le règlement #249-2011, visant à prohiber l'importation des matières résiduelles fertilisantes suivantes : boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées, boues de désencrage et boues et résidus provenant des abattoirs sauf celles certifiées conformes par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

**16.05 AVIS DE MOTION CONCERNANT UNE MODIFICATION AU RCI # 178-2004 AFIN D'Y INCLURE UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINTE-SACREMENT POUR INSTALLER UNE FOSSE À FUMIER**

6194-08-11

Monsieur Normand Crête dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement concernant une modification au RCI #178-2004 afin d'y inclure une dérogation en zone inondable dans la municipalité de Très-Sainte-Sacrement pour installer une fosse à fumier sera soumis au Conseil pour adoption.

**16.06 ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 3 ET 3A DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE**

*ATTENDU QUE* la firme J.R. Caza et frères a déposé la soumission conforme la plus basse pour les travaux d'entretien des branches 3 et 3A de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

6195-08-11

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par Normand Crête

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'accorder le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien des branches 3 et 3A de la rivière aux Outardes à la firme J. R. Caza et frères, au coût de 40 575,42 \$ taxes incluses, et d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire trésorier à conclure un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

**16.07 ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 1 DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE**

ATTENDU QUE la firme J.R. Caza et frères a déposé la soumission conforme la plus basse pour les travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière aux Outardes dans la municipalité de Hinchinbrooke.

6196-08-11

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
D'accorder le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière aux Outardes à la firme J. R. Caza et frères, au coût de 30 276,31 \$ taxes incluses, et d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire trésorier à conclure un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

**16.08 REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ DES « AVENTURIERS DE L'ARCHÉOLOGIE DU HAUT-SAINT-LAURENT »**

6197-08-11

Il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
De nommer M. Alain Castagner comme représentant au sein du comité des « Aventuriers de l'archéologie du Haut-Saint-Laurent ».

ADOPTÉ

**17. CORRESPONDANCE**

1. Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Réponse à notre lettre concernant les habitations de type bi-familial.
2. Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Accusé réception de notre correspondance annonçant l'entrée en vigueur du RCI 238-2010, du règlement 240-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement et des règlements de concordance des municipalités.
3. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Inondations en Montérégie : toutes les municipalités du Québec doivent se serrer les coudes* », 30 mai 2011.
4. CССS du Haut-Saint-Laurent - Documentation pour les membres de la Table Jeunesse concernant le projet « Ramène ton talent ».
5. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Information concernant la 6<sup>e</sup> édition du *Mérite MMQ en gestion de risques*.
6. Une affaire de famille - Invitation à son Assemblée générale annuelle, le 14 juin, à Ormstown.
7. FQM - Communiqué intitulé « *Les attentes du milieu municipal et des régions du Québec à l'égard du gouvernement fédéral* », 2 juin 2011.
8. Hydro-Québec - Annonce de travaux de maîtrise de végétation.
9. Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Saint-Laurent (CDECHSL) - Invitation à son tournoi de golf.
10. FQM - Communiqué intitulé « *Projet de loi sur l'amphithéâtre de Québec : le président de la FQM exprime son malaise* », 6 juin 2011.
11. Union des municipalités du Québec (UMQ) - Communiqué intitulé « *Réaction de l'UMQ au budget fédéral 2011-2012 - L'UMQ salue les annonces en matière d'infrastructures* », 6 juin 2011.
12. FQM - Bulletin Contact, 8 juin 2011.



13. Ministère de la Justice - Lancement de la campagne de promotion du *Prix de la justice 2011*.
14. Info-Carrefour - Bulletin d'information de Carrefour jeunesse emploi, Printemps 2011.
15. MRC de Rouville - Communiqué concernant le renouvellement du mandat du préfet.
16. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Information concernant le Carrefour BLE (bio local emploi).
17. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM demande que soit prolongée la suspension du processus de délimitation de la carte électorale* », 8 juin 2011.
18. FQM - Communiqué intitulé « *Réaction de la FQM au Livre vert sur l'agriculture et le bioalimentaire* », 7 juin 2011.
19. FQM - Communiqué intitulé « *Des gains de la FQM pour le financement de la collecte sélective municipale* », 9 juin 2011.
20. FQM - Communiqué intitulé « *Session parlementaire : le bilan de la FQM* », 10 juin 2011.
21. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Documents en vue de la prochaine Table Jeunesse.
22. CDECHSL - Bulletin d'information, Juin 2011.
23. Société d'habitation du Québec (SHQ) - Bulletin d'information, Printemps 2011.
24. Vélo Québec - Bulletin d'information, Juin 2011.
25. Carrefour action municipale et famille - Bulletin d'information, Juin 2011.
26. FQM - Bulletin Contact, 8 juin 2011.
27. Centre de ressources informatiques communautaire (CRIC) - Invitation à son assemblée générale annuelle, le 20 juillet, à Valleyfield.
28. CLD du Haut-Saint-Laurent - Invitation à une rencontre dans le cadre du *Circuit du Paysan*, le 27 juin.
29. Saint-Cyprien de Napierville - Demande d'appui en regard à un service de halte-garderie lors du congrès de la FQM des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre.
30. Amis de la Réserve de faune du lac Saint-François - Lettre annonçant des coupures de 60 % de leur budget de fonctionnement de la part du gouvernement fédéral.
31. La Voie Partagée - Bulletin d'information de Transports Québec, Juin 2011.
32. Clinique juridique Juripop - Invitation au lancement du *Guide de rédaction de contrats en milieu agricole*.
33. FQM - Avis concernant la date limite pour transmettre des propositions en vue de l'Assemblée générale annuelle.
34. SADC du Suroît-Sud - Communiqué concernant son bilan 2010-2011.
35. Aon Hewitt - Communiqué en regard au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ).
36. FQM - Communiqué intitulé « *Formation obligatoire sur l'éthique : réservez dès maintenant votre place pour l'automne!* », 27 juin 2011.

37. FQM - Offre de formation aux élus et gestionnaires municipaux.
38. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Document concernant un poste à combler au Comité gestion du Forum Jeunesse.
39. FQM - Communiqué intitulé « *Responsabilité élargie des producteurs : la FQM salue la nouvelle ère de gestion des matières résiduelles* », 29 juin 2011.
40. Hydro-Québec - Bulletin d'information, 29 juin 2011.
41. CDECHSL - Communiqué concernant le soutien de projets fauniques régionaux.
42. Fédération des coopératives de développement régional du Québec - Information concernant la Coopérative de travailleurs actionnaire (CTA).
43. Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie - Information concernant la planification des interventions dans le cadre d'un épisode de chaleur extrême.
44. Carrefour jeunesse emploi Huntingdon - Rapport annuel d'activités 2010-2011.
45. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Documentation en regard à la Table Jeunesse du Haut-Saint-Laurent.
46. FQM - Communiqué intitulé « *Forêt de proximité : une opportunité pour les communautés de prendre en main leur développement* », 5 juillet 2011.
47. Tourisme Suroît - Invitation au Gala Innovation, le 13 octobre prochain.
48. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Documentation concernant la Table Jeunesse du Haut-Saint-Laurent.
49. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Rapport annuel 2010-2011.
50. Ministère de la Sécurité publique - Invitation à s'inscrire au programme *Certification en mesures d'urgence et sécurité civile*.
51. Société d'habitation du Québec - Annonce de la disponibilité en ligne des Profils statistiques régionaux 2011.
52. Tourisme Suroît - États financiers au 31 décembre 2010.
53. Ministre de la Sécurité publique du Canada - Réponse à notre lettre concernant l'augmentation des effectifs de surveillance de la frontière.
54. Université Laval - Communiqué concernant le 23<sup>e</sup> Carrefour de l'emploi de l'Université Laval.
55. Ville de Victoriaville - Invitation au Forum développement durable, les 26 et 27 octobre 2011.
56. Carrefour Jeunesse emploi Beauharnois-Salaberry - Annonce de l'édition estivale du séjour exploratoire pour inviter les diplômés à travailler et s'établir dans la région.
57. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Information concernant le report de la Commission agroalimentaire.
58. Croix-Rouge canadienne - Offre de formation.
59. DCI Sécurité - Offre de service en matière de sécurité.
60. CDECHSL - Résultat de l'élection aux différents postes.

61. Tourisme-Suroît - Appel de candidatures dans le cadre du Grand Prix Innovation.
62. FQM - Communiqué intitulé « *Vacances de la construction : la FQM collaborera avec la SQ* », 29 juin 2011.
63. Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC) - Rapport annuel 2010-2011.
64. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Guide d'intervention dans le cadre d'un épisode de chaleur extrême.
65. « Cyberbulletin » - Bulletin d'information du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
66. Municipalité d'Elgin - Information concernant une formation de la FQM en regard à l'éthique qui se donnera en anglais lors du congrès de septembre.
67. MRC de La Nouvelle-Beauce - Demande d'appui en regard aux budgets des programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec.
68. MRC d'Avignon - Appui à la municipalité de Nouvelle relativement au prix pour l'achat d'asphalte.
69. Municipalité de Sainte-Clotilde - Appui à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville concernant un service de halle-garderie durant le congrès de la FQM.
70. MRC de Maria-Chapdelaine et MRC de Témiscouata - Demande d'appui concernant de nouveaux crédits dans le cadre des programmes de rénovation de logements RénoVillage et LAAA.
71. MRC Rimouski-Neigette - Demande d'appui concernant le projet de loi 121 sur les heures de circulation des véhicules hors route.
72. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Compte rendu du comité « Ad Hoc » Fonds régional d'investissement jeunesse.
73. SHQ - Bulletin d'information.

#### 18. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

#### 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Loiselle  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

---

Alain Castagner  
Préfet

---

François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier